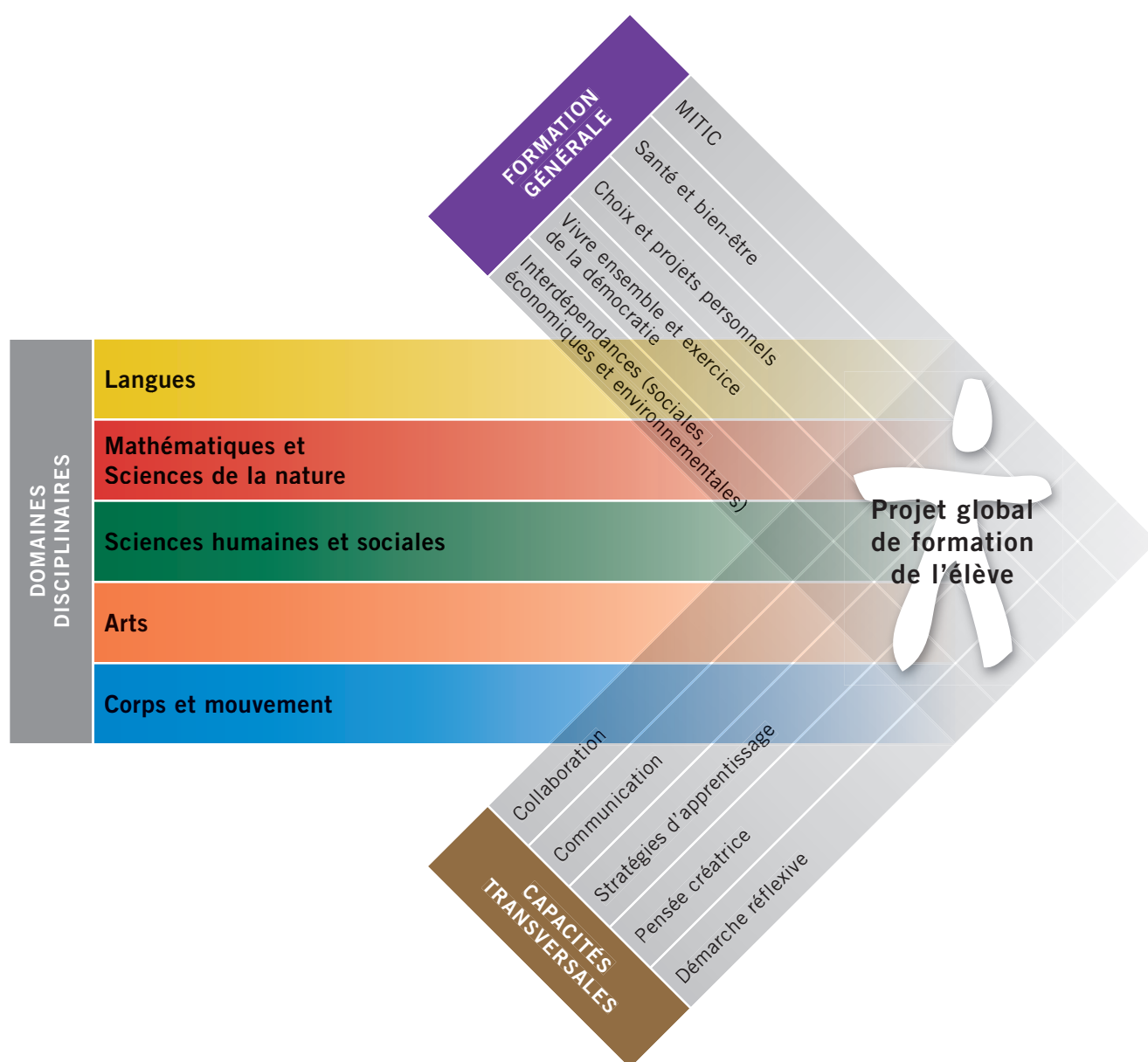


Structure du Plan d'études romand

La scolarité obligatoire couvre onze années, découpées en *trois cycles* pluriannuels. Ce découpage est conforme à la structure de la scolarité obligatoire telle qu'elle est décrite dans l'*Accord HarmoS*¹².

Le PER est organisé selon *trois entrées*:

- les cinq domaines disciplinaires;
- les *Capacités transversales*;
- la *Formation générale*.



¹² cf. *Accord HarmoS*, article 5.